Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle

Par **Choupettou**, le **27/08/2019** à **12:31**

Bonjour

J'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur. (18 ans de carrière)

Celui ci souhaite me la faire mais ne veut pas me payer mes indemnités.

Il me propose un abandon de poste...chose que j'ai refusé.

Est ce qu'il a une autre solution pour que je puisse partir avec mes indemnités ???

Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **27/08/2019** à **12:38**

Bonjour
Il n'y a pas d'autre alternative que la rupture conventionnelle (l'indemnité est obligatoire si l'employeur accepte)
...ou le licenciement.

Par **janus2fr**, le **27/08/2019** à **12:56**

[quote]
J'ai demandé une rupture conventionnelle à mon employeur. (18 ans de carrière)

Celui ci souhaite me la faire mais ne veut pas me payer mes indemnités.

[/quote]
Bonjour,

L'indemnité est obligatoire dans le cadre de la rupture conventionnelle. Votre employeur ne peut donc pas à la fois souhaiter vous accorder cette rupture et ne pas vous payer l'indemnité. S'il ne veut pas vous payer l'indemnité, ce qui est son droit, c'est donc qu'il refuse

la rupture conventionnelle.

Par **P.M.**, le **27/08/2019** à **13:15**

Bonjour,

De toute façon si lors de la rupture conventionnelle, il n'est pas prévu l'indemnité à laquelle vous avez droit, elle ne sera pas homologuée...

Si ensuite, l'employeur refuse de vous la verser, vous pourriez exercer un recours...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés